

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

**N° 2012/02/16
SEANCE DU 16 FEVRIER 2012**

L'an deux mil douze et le seize février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANIER Alain, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : **09/02/2012**

Date d'affichage : **17/02/2012**

Présents : Mmes, MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BOUVIER, COSSIAUX, DE LOUVIGNY, DAFFY, DEBODARD, DUFFAULT, LUNEAU, MERITET

Absents excusés : MM. BONNICHON, FONTVIELLE

Absents non excusés : Mme DAFFY, M. DEBODARD

Mme DUFFAULT est nommée secrétaire de séance.

N° 2012/02/16/01

MISSION MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT VC8

Le maire fait part à l'assemblée de l'appel d'offres lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la VC8.

Suite à l'analyse des offres réalisées par l'ATDA.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir la Société BGN de Montluçon qui répond le mieux aux critères retenus pour un montant de 6 650,00 € H.T. soit 7 953,40 € TTC.

N° 2012/02/16/02

AVENANTS TRAVAUX ECOLE

En raison d'une modification des prestations des entreprises, le maire présente à l'assemblée les avenants pour les travaux à l'école primaire.

Le conseil municipal, après délibération,

- accepte l'avenant n°1 pour l'entreprise SARL Etienne LAZARO, lot n°3, pour une moins value de 1 406.50€ HT.

- le montant du marché initial avec l'entreprise LAZARO était de 23 455.78€ HT, le nouveau montant de marché est de 22 049.28€ HT.

- accepte l'avenant n° 1 pour l'entreprise SARL LAZARO, lot n° 4, pour une moins value de 2 700.12€ HT.

- le montant du marché initial avec l'entreprise LAZARO était de 42 938.26€ HT, le nouveau montant de marché est de 40 238.14€ HT.

- accepte l'avenant n° 1 pour l'entreprise GRP SOGEB MAZET/VEZZOSI, lot n° 8, pour une moins value de 1 613.29€ HT.

- le montant du marché initial avec l'entreprise GRP SOGEB MAZET/VEZZOSI était de 52 945.96€ HT, le nouveau montant de marché est de 51 332.67€ HT.
- accepte l'avenant n° 1 pour l'entreprise BATIDAF, lot n° 8, pour une plus value de 1 234.68€ HT.
- le montant du marché initial avec l'entreprise BATIDAF était de 72 033.09€ HT, le nouveau montant de marché est de 73 267.77 € HT.
- Autorise Monsieur le Directeur de l'OPAC de Commentry à signer les avenants avec les entreprises citées.

N° 2012/02/16/03

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la secrétaire de mairie faisant valoir ses droits à la retraite, il serait souhaitable de créer un poste d'adjoint administratif 2è classe.

Le conseil municipal, après délibération,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif 2è classe à compter du 01 septembre 2012
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :
 - 1 secrétaire de mairie titulaire à temps complet
 - 1 adjoint administratif 2è classe à temps complet
 - 1 adjoint administratif 1^{ère} classe à temps incomplet (poste vacant)
 - 1 adjoint technique 1^{ère} classe titulaire à temps complet
 - 1 adjoint technique 2è classe titulaire à temps complet
 - 3 adjoints techniques 2è classe à temps incomplet

N° 2012/02/16/04

TARIF CASE COLUMBARIUM

Le maire explique à l'assemblée que la réalisation du columbarium étant achevée, il y a lieu de fixer le tarif.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} mars 2012 le prix d'une case de columbarium à 500 euros pour une durée de 50 ans.

N° 2012/02/16/05

CONVENTION A SIGNER AVEC LA DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI D'UN POSTE DE TRAVAIL NON REMUNERE.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse fixant les modalités de mise en place et de suivi d'un poste de travail non rémunéré en faveur d'un condamné mineur.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

N° 2012/02/16/06

SUBVENTION FONDS 2 POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Le Maire présente à l'assemblée les devis des travaux importants de ravalement à réaliser sur les murs de l'église.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux sur 2 ou 3 ans après accord de subvention pour un montant total de 55 848 € HT

SOLLICITE auprès du conseil général une subvention au titre du Patrimoine Rural Non Protégé Public – Fonds 2.

N° 2012/02/16/07

AVENANT CONVENTION ASSAINISSEMENT

Le maire présente à l'assemblée l'avenant type n°3 à la convention du 3 février 2012 concernant l'assistance technique du Département pour l'assainissement collectif.

Le conseil municipal, après délibération,

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec le Département.